MAIRIE

DE

VILLEGLY

Nombres de conseillers

En exercice: 15

Présents: 10

Votants: 10

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR: 10

VOTE CONTRE:0

ABSTENTION: 0

Domaine:

URBANISME

Sous-domaine:

PLAN LOCAL D'URBANISME

OBJET:

Modification du P.L.U.

Proposition devis

N° 56/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 24 Novembre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation: 17 Novembre 2025

<u>Présents</u>: Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI.

<u>Absents excusés</u>: Michel GREFFIER, Jean MAURY, Véronique BROUSSE, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mme Christine SANCHEZ a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération n° 72/2024 en date du 18 mars 2024.

Son application depuis son approbation a fait ressortir des dispositions qu'il conviendrait de modifier.

Le bureau d'études SOLIHA, consulté pour réaliser cette mission de modification de PLU, a fait une proposition de 10 260 € HT soit 11 997 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné cette proposition et en avoir délibéré,

DECIDE de lancer la procédure de modification du PLU de Villegly,

ACCDEPTE la proposition du bureau d'études SOLIHA pour un montant de 11 997 € TTC,

MANDATE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20251124-20251124DEL56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025 Publication : 25/11/2025 Pour copie conforme
Le Maire,

Alain MARTY

Aluce